

# AUX FUTURS EX-PRÉSIDENTS

---

Aux futurs ex-présidents de notre république en chantier. Aux futurs présidents de toutes nos républiques imaginables. Aux futurs anciens et à tous les aspirant(e)s au pouvoir d'État au Togo.

---

La lutte pour l'alternance et la démocratie au Togo se mène sur des fronts multiples, les enjeux sont épars et le régime est à la fois tentaculaire et insaisissable... D'où la nécessité de construire des synergies temporaires et d'organiser des tirs groupés. *Les Sentinelles de la République* ont initié un combat politique qui mérite d'être médiatisé, soutenu et prolongé par toutes les organisations de la société civile. Le mouvement citoyen recommande, entre autres demandes, que la révision du cadre constitutionnel togolais intègre la question du *Statut des anciens Présidents de la République* tel que stipulé dans l'article 75 de la Constitution de 1992 -et dans celle modifiée de 2002. Depuis 1960, au Togo, on ne quitte les dorures de la présidence que pour le cimetière ou l'exil. Entre ces deux voies extrêmes, la possibilité de quitter légalement le pouvoir, pour redevenir un citoyen parmi les autres, a été entrouverte dès 1992. L'application de l'article 75 devrait déboucher sur une *Loi organique* codifiant notamment les questions relatives à la « rémunération » et à la « sécurité » des anciens présidents de la République togolaise. Une telle loi ne vise pas à assurer une *retraite dorée* voire *l'immunité* aux anciens chefs de l'État, mais à développer l'esprit de la démocratie, c'est-à-dire le *savoir-quitter-le-pouvoir*.

Au-delà, l'article 75 pose la question de l'anticipation de la fin programmée de la mandature présidentielle. La crise politique togolaise recèle une dimension *chronopolitique* touchant à la question de l'illimitation du pouvoir et à la chronophagie des Gnassingbé. La lutte du peuple togolais vise à borner l'extension illimitée du pouvoir dynastique dans le temps. La restauration de la limitation du nombre de mandats dans le temps participe de cette logique. Par nature, le pouvoir d'État en démocratie est limité dans le temps et ne doit être l'objet d'aucune privatisation. La prise en compte du caractère *inappropriable* du pouvoir nécessite la redéfinition éthique de son usage.



**MODUS  
OPERANDI**

Des idées auxiliaires de l'action  
<http://www.modoperandi.org>



**PNT**

PLATEFORME  
NATIONALE DE  
TRANSITION

[pnt.togo@gmail.com](mailto:pnt.togo@gmail.com)

## ÉTHIQUE DE L'USAGE ET USAGE ÉTHIQUE DU POUVOIR

La politique serait l'art de *conquérir* ou de *conserver* le pouvoir, selon la définition canonique. Ce lieu commun est un héritage du réalisme machiavélien qui visait à autonomiser la politique par rapport aux obligations morales et aux commandements de l'Eglise. Une telle définition n'est pas erronée, mais paraît assez réductrice et inadaptée. L'Eglise et la morale ne menaçant plus de revenir avec leurs gros sabots, la conquête du pouvoir pour la durée, par de petites ruses, n'est que ruine du temps. À l'ère démocratique, la consommation du temps et la jouissance du pouvoir doivent suivre fatalement la même trajectoire. Le pouvoir étant limité dans le temps -un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois- par des mécanismes de limitation constitutionnel des mandats, il faut réinventer la finalité de la politique. On peut dès lors définir la politique comme une activité tournée vers la conquête et l'usage d'une ressource : le *temps*. « Essentiellement, les hommes politiques sont en compétition pour l'administration des hommes par la conquête et l'exploitation du temps. » (Mouhamadou, 2018 : 16). Le temps étant une ressource rare et fugace, les politiciens doivent se poser la question de l'exploitation et de la prolongation définie d'avance du temps conquis. Dans une telle perspective, la noblesse du politicien n'est pas tant de manœuvrer pour accéder ou se maintenir au pouvoir, que d'œuvrer au bien commun dans le laps de temps que la communauté lui confie.

Contre l'éthique de la possession/conservation du pouvoir pour les privilèges, les honneurs et le prestige ; il faut promouvoir une éthique de l'usage altruiste. L'éthique de la possession/conservation mise sur la jouissance égoïste et l'autoconservation du Prince, alors que l'éthique de l'usage altruiste vise l'efficacité et la performance de l'action publique. On devient politicien habité par un idéal du *bien commun* que la séduction de la durée ne doit ruiner. Un homme politique usant éthiquement du pouvoir « se désespère de durer ». Il doit se vivre en « *futur ex* », songer à quitter le pouvoir aussitôt qu'il arrive aux fonctions. Il n'y a pas à redouter l'usure du pouvoir, quand on sait la politique présidentielle gouvernée par l'obsolescence temporelle. Le grand homme politique n'est pas celui qui travaille à satisfaire une soif insatiable de pouvoir mais celui qui s'immunise contre elle.

11 avril 2019

CANADA



**MODUS  
OPERANDI**

Des idées auxiliaires de l'action  
<http://www.modoperandi.org>



**PNT**

PLATEFORME  
NATIONALE DE  
TRANSITION

[pnt.togo@gmail.com](mailto:pnt.togo@gmail.com)